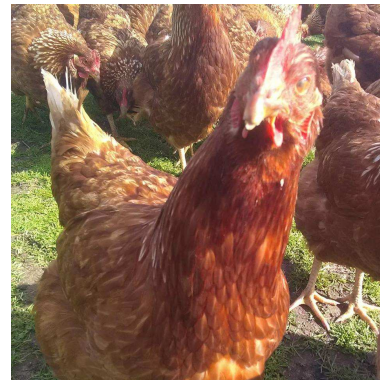


Mathieu Couturier
Ferme de la Nouzière
EARL de la Pêcherie
fermedelanouziere@outlook.fr



Contrat de volailles sept.2018- mars 2019

Le producteur de volailles s'engage :

- x A produire dans le respect de la charte des AMAP et du cahier des charges de l'agriculture biologique;
- x A approvisionner régulièrement, tout au long de l'année, les adhérents de l'AMAP en produits de sa ferme;
- x A informer les amapiens sur ses savoir-faire, pratiques et contraintes ;
- x A maintenir tout au long de l'année le prix annoncé au départ ;
- x A ne fournir au consommateur que des produits congelables.

Le consommateur s'engage :

- x A prépayer sa commande par chèques du montant par trimestre ci-dessous à la signature du contrat (1 chèque encaissé par trimestre).
- x A venir chercher les produits commandés lors des distributions fixées.

Le consommateur :

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____

Tél : _____ Mail : _____

Contrat : Le contrat concerne les poulets (les autres volailles, de production moins régulière, peuvent être commandées suite à la réception d'un mail de l'amap). Chaque poulet fait de 1,2 à 2,4 kg (moy 1,75 kg) au tarif de 10 €/kg. Il est à noter que pour des contraintes liées à l'élevage ou à l'abattage, les livraisons sont susceptibles d'être retardées ou avancées d'une semaine. Dans ce cas l'éleveur préviendra le consommateur par mail de la date de livraison au moins 1 semaine à l'avance. Il s'agit de poulets roux. Ils sont abattus à l'abattoir du masgérot (Esat) à Saint Sulpice le Guéretois.

Nombre de poulets par livraison : _____, au poids moyen de 1,75kg et au prix de 10 €/kg
- D'où par mois : _____ €, soit par trimestre : _____ €.

Règlement : 2 chèques (1 par trimestre) de la somme défini ci-dessus. Un chèque d'ajustement sera demandé en fin de contrat pour tenir compte du poids réel des poulets livrés.

Date : 13/09/2018

Le Producteur :
Mathieu Couturier

Le Consommateur :